



# ARRÊTÉ

## Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Ingénieur Territorial au choix au titre de la promotion interne Année 2023

Le Président du CENTRE DE GESTION,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique;

**Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion ;

**Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

**Vu** l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

**Vu** les demandes de réinscription formulées par des agents inscrits le cas échéant sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

**Considérant** que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

**Considérant** que 19 recrutements sur l'année 2022 et qu'un reliquat de 1 recrutement de l'année 2022 pour l'année 2023 dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au choix ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 6 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

# ARRÊTE

## Article 1 :

Au titre de l'année 2023, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur au choix, les 6 agents suivants :

Mr Lionel CARLY, commune de ST MARTIN BOULOGNE

Mr Joël CATHELAIN, commune de AIRE SUR LA LYS

Mr Serge DEBRUXELLES, commune de MERLIMONT

Mr Fabrice JOIRIS, commune de OUTREAU

Mr Vincent PILON, au Syndicat Mixte EDEN62 à DESVRES

Mr Julien POULLE, à la communauté d'agglomération de Lens Liévin à LENS

## **Article 2 :**

Au titre de l'année 2023, sont réinscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur au choix :

### **En 1<sup>ère</sup> réinscription :**

M. Christian DEFFOLIN, Commune de CARVIN

Mme Laetitia LUDWIKOWSKI, à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

M. Jean-Jacques PEUVION, à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

Mme Aline PRUVOST, à la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY, Artois Lys Romane

### **En 2<sup>ème</sup> réinscription :**

M. Jean-Luc REGNIER, à la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY, Artois Lys Romane

## **Article 3 :**

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

## **Article 4 :**

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Fait à BRUAY-LA-BUISSIERE, le 12 Avril 2023

Le Président,



Joël DUQUENOY

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.